



BREVET FEDERAL D'ANIMATION SPECIALITE : RANDONNEE PEDESTRE SESSION DE FORMATION ACCOMPAGNATEUR 2^{ème} DEGRE 7&8 OCTOBRE 2017 – DEC 2018

Public concerné :

Licenciés FSGT ayant une expérience de la randonnée associative, souhaitant renforcer ou conforter leurs compétences en vue de s'investir dans l'animation de cette activité et obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences

Objectif :

Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à l'animation de la vie associative, à la préparation, l'accompagnement et la conduite de randonnées pédestres, ainsi que les règles et la législation applicables à cette pratique. Le brevet fédéral reconnaît et certifie les compétences de son titulaire à développer de la vie associative et animer en sécurité une activité de randonnée pédestre en privilégiant le partage des savoirs, la santé, la progression, l'autonomie et la responsabilisation des pratiquants.

Option et niveau du brevet délivrés à l'issue de la formation :

Option : Accompagnateur de randonnée pédestre ; niveau : 2^{er} degré. Ce niveau reconnaît la capacité de son titulaire à accéder avec un groupe de pratiquants à des courses avec difficultés moyennes et dénivelés pouvant être importants. Randonnées sur chemins et sentiers balisés ou non, pouvant nécessiter l'utilisation de techniques d'orientation et dépasser la journée de marche avec l'éventualité de nuits en gîte, en bivouac ou en refuge.

Organisation de la formation :

Les compétences à certifier sont réparties en 2 "unités de compétences" (UC).

- La Partie Transversale qui fait référence à des connaissances et savoir-faire considérés comme communs à toutes les disciplines et qui peuvent facilement être réinvestis dans une autre discipline. Elle comprend 4 unités de formation (UF), UF1 Environnement de la pratique associative, UF3 Anatomie et Physiologie, UF2 Pédagogie générale et UF4 Gestion et développement d'activité.
- La Partie Pratique qui fait référence à des connaissances et savoir-faire spécifiques à l'activité. Il comprend 2 unités de formation (UF), UF5 Connaissances spécifiques et UF6 maîtrise technique encadrement en sécurité.

Livret de formation :

Avant de s'engager dans la formation, le stagiaire doit constituer un dossier comprenant le livret de formation qui lui sera remis dès réception de sa pré-inscription, accompagné des justificatifs requis :

- copie de la licence FSGT en cours de validité ;
- historique de son investissement personnel au sein d'associations sportives FSGT ou non (toutes activités comprises) ;
- les justificatifs des formations d'animation déjà suivies :
 - éventuellement les certifications déjà obtenues antérieurement ;
 - la liste des courses effectuées (voir pré-requis) ;
 - Le "livret fédéral d'animation" peut servir de justificatif pour la constitution de ce dossier.

Pré-requis exigés pour l'entrée en formation :

- Etre licencié à la FSGT pour la saison durant laquelle la formation est délivrée ;
- Etre déjà investi dans la vie associative de son association ou avoir manifesté la volonté de s'y investir (livret

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

de l'animateur FSGT ou visa donné par le président de l'association dans laquelle il est licencié)

- Etre titulaire du 1er degré d'accompagnateur de randonnée FSGT, ou avoir, à ce titre, et au cours des deux années précédentes, participé à l'organisation et l'animation d'au moins 10 courses au sein d'une association FSGT
- Avoir suivie une Formation Orientation Cartographie

Déroulement de la formation :

La formation est étalée d'Octobre 2017 à Décembre 2018

Elle alterne des temps de formation (voir dates ci-dessous) comprenant des séances théoriques et des séances pratiques, et, des périodes de mise en pratique en club.

En fin de formation, un jury évaluera sur site chaque candidat afin de certifier, ou non, ses compétences.

Les temps de formation sont organisés de manière à permettre l'échange d'expérience, l'apport et le contrôle de connaissances.

L'équipe pédagogique sur cette formation est composée de :

Patrick CHABROLLE : Conseiller Technique National FSGT – Coordinateur Général des BFA en Rhône Alpes

Christophe GAUTRONNEAU : Formateur FSGT – Coordinateur de la Formation BFA Rando 2017

Alain DAVOINE : Formateur FSGT

Gérard CAPELLI : Formateur FSGT

➤ Dates des temps de formation :

En fonction du nombre de stagiaires inscrits, 2 ou 3 WE seront proposés

○ 1^{er} Week-end

Du samedi 7 (9h00) au dimanche 8 octobre 2017 (17h00)

Lieux des temps de formation : Gite de la Martinette – La Ferrière d'Allevard

En PC = Tarif 35€/personnes

○ 2^{ème} Week-end – Printemps 2018 – Les dates seront décidées avec le groupe de stagiaires lors du 1^{er} WE

○ 3^{ème} Week-end (si nécessaire, en fonction du nombre de stagiaires inscrits) – Automne 2018

➤ Coût de la formation :

Le Coût de la formation sera fait Week-end par Week-end

Le Coût de la Formation est de 35 € / personnes pour les Adhérents FSGT 38 (Participation Comité FSGT Rhône Alpes et Comité FSGT 38 déduite)

Le Coût de la Formation est de 52,50 € / personnes pour les Adhérents FSGT (hors Isère) (Participation Comité FSGT Rhône Alpes déduite)

Ce montant comprend :

- les frais pédagogiques et d'organisation,
- l'hébergement en gîtes ainsi que l'ensemble des repas (Pique Nique du Samedi midi, déjeuners et dîners) du déjeuner du samedi au déjeuner du dimanche le 1^{er} week-end de formation.

Il appartient au candidat de solliciter une participation éventuelle de son club.

Informations complémentaires :

- Pour les autres week- ends de formation un l'hébergement identique sera prévu en fonction du lieu où se déroulera les formations.
- Merci de signaler à l'inscription toute demande particulière concernant un régime alimentaire. Tous frais d'hébergement supplémentaire entraîné par une demande particulière sera facturé à l'intéressé.
- Dans ce type de formation, les prises de repas et les moments de détente sont importants à partager, aussi l'hébergement sur le site durant la totalité des weekends de formation est impératif, y compris pour les participants, habitant à proximité du lieu de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au Comité FSGT 38 avant le 30 Juin 2017

Dès réception, un livret de formation sera adressé au candidat, celui-ci devra impérativement être présenté renseigné et accompagné des différents justificatifs exigés lors de la première journée de formation.
Ce livret de formation sera conservé par le stagiaires jusqu'à la fin de la formation.
Sans présentation du livret de formation et justificatifs, la formation ne pourra être validée

Club : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de Licence FSGT : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tel. Portable : _____

Courriel : _____

Participation aux formations

Cartographie et orientation : OUI NON

Date et Lieu de la Formation : _____

- Joindre la liste des Courses (document en Annexes)
- Joindre le règlement de la formation : 35€ pour le 1^{er} WE des 7&8 Octobre 2017

A retourner au Comité FSGT 38 – Maison des Sports – 7 Rue de l'Industrie – 38320 EYBENS

Signature du responsable du Club

Signature du Stagiaires

Annexe

Liste de courses

Date	Massif	Itinéraire	Cotation	Dénivelé